

LE LIVRE IV DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

ENTRÉE EN VIGUEUR
1^{ER} AOÛT 2026



Un cadre unique et plus clair pour la gestion des ressources humaines publiques



Le décret du 7 mai 2026 complète la partie réglementaire du Code général de la fonction publique (CGFP) avec un nouveau Livre IV consacré à l'organisation et à la gestion des ressources humaines.

Il rassemble près de 500 articles existants dans un cadre unique et cohérent.

LES 6 GRANDS THÈMES DU LIVRE IV



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Encadrement des emplois supérieurs
- Règles de gestion des ressources humaines
- Lignes directrices de gestion (LDG)

Un cadre commun et lisible pour des politiques RH plus cohérentes et plus transparentes.



FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

- Droits à la formation
- Accompagnement professionnel
- Formations d'adaptation au poste
- Parcours d'évolution professionnelle

Le droit à la formation tout au long de la carrière est renforcé pour favoriser l'évolution et la mobilité des agents.



TÉLÉTRAVAIL

- Modalités d'organisation
- Autorisations
- Conditions d'exercice
- Équipements

Des règles désormais pleinement intégrées au CGFP pour plus de lisibilité et de sécurité juridique.



RÉORGANISATION DE SERVICES, D'ÉTABLISSEMENTS OU DE COLLECTIVITÉS

- Restructurations
- Réorganisations de services
- Transferts d'activités

Un cadre clarifié pour mieux accompagner les agents face aux changements d'organisation et aux mobilités.



ORGANISMES ASSURANT DES MISSIONS DE GESTION

- Règles applicables aux organismes chargés d'exercer des missions de gestion pour le compte des employeurs publics

Un encadrement spécifique pour sécuriser les relations et harmoniser les pratiques de gestion.



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'OUTRE-MER

- Adaptations statutaires et organisationnelles applicables aux collectivités et établissements d'outre-mer
- Prise en compte des spécificités locales

Des dispositions adaptées pour tenir compte des particularités des territoires d'outre-mer et de leurs cadres d'emploi.

CE QUI CHANGE AU QUOTIDIEN

AVANT



Des règles dispersées dans de nombreux décrets



Recherche juridique complexe



Références multiples



Difficulté à retrouver certains textes

AVEC LE LIVRE IV

Un cadre unique dans le CGFP

Une lecture plus simple

Des références harmonisées

Une codification centralisée

À RETENIR

- ✓ Ce n'est pas une révolution du statut : le Livre IV ne bouleverse pas les règles RH de la fonction publique.
- ✓ La majorité des dispositions sont codifiées à droit constant : les règles existaient déjà, elles sont désormais regroupées dans le CGFP.
- ✓ Objectif : rassembler, clarifier et simplifier les règles jusque-là dispersées dans une quarantaine de décrets différents.
- ✓ Plus de lisibilité, plus d'accessibilité et plus de sécurité juridique pour les employeurs publics comme pour les agents.

EN UNE PHRASE



Le Livre IV du CGFP ne bouleverse pas les règles RH de la fonction publique, mais il les rend **plus claires, plus accessibles et mieux structurées** autour des grands sujets de gestion des ressources humaines.



LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE DU CGFP

FÉVRIER 2025
Livres I et II
en vigueur



OCTOBRE 2025
Livre III
en vigueur



1^{ER} AOÛT 2026
Livre IV
en vigueur



POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez le Code général de la fonction publique sur le site officiel : www.fonction-publique.gouv.fr



Un cadre modernisé au service des agents et des employeurs publics.